Procès-verbal d'Assemblée Générale

Ces décisions concernent la société suivante : A PITRERA SIREN 821816055

L'assemblée a eu lieu **le 11 mai 2026 à Marseille.**

Cette assemblée a été dirigée par ALAIN SANTONI, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SCI
Siège social : 18 Bd Fillol, 13012 Marseille, France
Capital social : 480 100,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

ALAIN SANTONI avec 2095 actions.

MICHELLE SANTONI avec 2706 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

a. Changement d'adresse du siège social

b. Modifications des statuts et plus précisément de l'article 4

Résolutions

Changement d'adresse du siège social

1. Les associés ont décidé de changer le siège social à **date d'effet rétroactif au 27 mars 2026**, à l'emplacement suivant : Les hauts du parc, 25 Av. de Saint-Barnabé

Bat C 13004 Marseille, France.**Modifications des statuts et plus précisément de l'article 4**

2. Les associés ayant décidé de changer le siège social **à date d'effet rétroactif au 27 mars 2026** Les hauts du parc, 25 Av. de Saint-Barnabé Bat C 13004 Marseille, il est nécessaire de modifier les statuts et plus précisément l'article 4.

Dispositions générales3. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

4. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à __ALBITRECCIA__, le __11/05/2026_

Signatures de l'ensemble des associés de la SCIA PITRERA

ALAIN SANTONI

MICHELLE SANTONI